



République
Française

Matthieu Demoncheaux
Maire d'Hesdin-la-Forêt

Numéro de l'acte	PM-2026-355
Nature de l'acte	Arrêté
Nomenclature de l'acte	
Objet : Restriction de la circulation « Travaux sur réseau ENEDIS » Rue de l'église à Marconne Commune Hesdin-la-Forêt	

Le Maire d'Hesdin-la-Forêt,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2213-1, L2213-2 relatifs aux pouvoirs des maires en matière de police de la circulation et du stationnement,

Vu le Code de la route,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière – Livre I-4ème partie-signalisation de prescription- approuvée par l'arrêté Interministériel du 7 juin 1977 modifié et complété,

Vu la demande formulée par la société Satcoms représenté par Monsieur Anthony ALEXANDRE dont le siège social se situe 18 chemin de croissette 62118 ROEUX pour le compte d'ENEDIS, pour réaliser des travaux sur le réseau rue de l'église à Marconne commune d'Hesdin-la-Forêt,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter le bon déroulement des travaux et prévenir les accidents,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

ARRÊTÉ DU MAIRE

Article 1 : A partir du 30 septembre 2026 jusqu'au 30 octobre 2026, des restrictions de la circulation rue de l'église commune d'Hesdin-la-Forêt seront mises en place aux droits des travaux, afin de permettre le déroulement des opérations précités.

Hôtel de Ville
Place d'Armes
62140 Hesdin

03.21.86.84.76

Article 2 : Ces restrictions consisteront en :

- Vitesse limitée à 30 km/h
- Interdiction de stationner pour les véhicules légers et poids lourds
- Interdiction de dépasser
- Rétrécissement de chaussée et circulation alternée par feu tricolore

Article 3 : Les droits des riverains demeureront réservés en ce qui concerne le libre accès de leurs immeubles.

Article 4 : Des panneaux de signalisation seront placés et maintenus sur la totalité de la section restreinte par les soins et à la charge de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, conformément à l'instruction interministérielle du 6 novembre 1992, relative à la signalisation temporaire des routes, approuvée par arrêté de la même date.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de Hesdin-la-Forêt

Article 6 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Conformément à l'article R 102 du Code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Maire de Hesdin-la-Forêt
- Société SATCOMS
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Hesdin-la-Forêt
- Service Technique
- Police Municipale

Qui sont chargés, chacun en ce qui les concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait-le :

01 OCT. 2026

Le Maire,
Matthieu DEMONCHEAUX



Bonjour,

Dans le cadre de travaux pour le compte d'ENEDIS, pouvez-vous nous délivrer un arrêté :

- d'interdiction de stationnement et de dépasser au droit du chantier
- de restriction de circulation : rétrécissement de la chaussée et circulation alternée via feux tricolores si besoin (travaux par demi-chaussée), limitation de vitesse à 30 km/h

Informations concernant la prise d'arrêté :

- Date intervention : entre le 30 septembre 2026 et le 30 octobre 2026
- Lieu d'intervention : Rue de l'Eglise (voir photo ci-dessous)
- Nature des travaux : Remplacement poteau et branchement électrique
- Coordonnées de l'entreprise : SATCOMS Concept / Energie – 18 Chemin de Croisette – 62118 ROEUX

Restant à votre disposition

Cordialement

Anthony ALEXANDRE

Assistant d'Activité

LD: 03.21.60.46.27



cid:image001.p



cid:image002.p



cid:image003.p

18 chemin de Croisette - 62118 ROEUX

03.21.23.91.00 - www.satcoms.fr